

Les conseils diocésains

Conseil presbytéral

Il a pour mission d'aider l'Evêque dans le gouvernement du diocèse, selon la norme du droit, pour faire progresser le bien pastoral de la portion du Peuple de Dieu confiée à l'évêque. Pour le bien de l'ensemble de l'Eglise locale, le Conseil presbytéral est un lieu de prise de conscience du presbyterium, un lieu où s'exprime sa conscience collective et diversifiée, un lieu de communion, un service de l'unité en vue de la mission, en communion les autres conseils ou organismes diocésains. Le conseil presbytéral est composé de tous les prêtres âgés de moins de 75 ans et de trois prêtres élus parmi ceux qui ont plus de 75 ans (P. Pierre LETOCART, P. Marc PRUNIER, P. Maurice PROTEAU).

Président : Mgr Hervé GOSSELIN

Vice-président : P. Laurent MAURIN - 06 80 53 39 58 / maurinl@orange.fr

Secrétaire : P. Maxime PETIT

Membres du bureau : Pères Eric POUVALOUE, Charles KSAS, Jean-François MONDY, Benoît LECOMTE

Rencontres pour l'année 2025-2026 :

Les rencontres "habituelles" du conseil (3 journées entières) et une formation qui s'étendra sur toute l'année sur le thème de la synodalité.

1. Les rencontres "habituelles" du Conseil Presbytéral

- Le mercredi 12 novembre 2025 (9h à 17h)
- Le jeudi 26 février 2026 (9h à 17h) − avec le CPD et de CDAE
- Le jeudi 21 mai 2026 (9h à 17h)

•

2. La formation sur la synodalité

- Le mardi 30 septembre 2025 (9h30-16h30) : écouter, discerner et atteindre un consensus par Mgr Alexandre Joly
- Le mardi 20 janvier 2026 (9h30-16h30) : Le ministère ordonné au service de l'harmonie par le P. Pascal Delage
- Le jeudi 07 mai 2026 (9h30-16h30) : Décider, rendre compte et évaluer par le P. Christophe Théobald

Collège des consulteurs

Institution obligatoire et permanente constituée uniquement de prêtres, membres du conseil presbytéral. Ce collège peut, et parfois doit être, consulté par l'Evéque pour donner son avis ou son consentement pour les affaires d'une importance particulière. En cas de vacance du siège épiscopal, le collège élit un administrateur pour assurer l'intérim.

Président : Mgr Hervé GOSSELIN

Membres: Pères Michel GRANGER, Michel FERNANDEZ, Laurent MAURIN, Jean-François MONDY, Pierre-Marie ROBERT, Denis TRINEZ et Frédéric VOLLAUD.

Conseil pastoral diocésain

Sous l'autorité de l'évêque, il est au service du diocèse, de son unité et de son dynamisme : il lui revient « d'étudier ce qui dans le diocèse touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques » (canon 511). Le Conseil accompagne la vie du diocèse en évaluant ce qu'il a contribué à mettre en route ; sa mission est de saisir en priorité des situations d'ensemble du diocèse.

Président : Mgr Hervé GOSSELIN

Membres: Joëlle AYRAULT, Solène BABEAU, Anne CERTIN, Daniel COUMAU, Damien DELEERSNYDER, P. Michel GRANGER, Emmanuel GRASSIN D'ALPHONSE, Christophe GRELLIER, , Catherine JOSLET, Sylvaine LACROUTS, Yolande LALLEMAND, Laure LAMAS, P. Martial LEBLANC, Jean-François et Maylis MARGUET, P. Laurent MAURIN, P. Martin de LA RONCIÈRE, P. Martial LEBLANC, P. Maxime PETIT, David RICHARD, Annick TRIBOT, Amélie de VISMES.

Conseil diocésain pour les affaires économiques

Ce Conseil permet à l'évêque, dans le cadre d'un ordre du jour préparé avec l'économe diocésain, de veiller à la bonne gestion des biens (immobiliers et mobiliers) du diocèse, ainsi que des personnes. C'est de ce Conseil que l'économe diocésain reçoit les recommandations pour sa gestion et en rend compte.

Président : Mgr Hervé GOSSELIN Bernard AUDY, Gilles DOUBLIER, Jean-Michel FLAUD, P. Michel GRANGER, P. Florian MARCHAND, Alain MARMIER, Jean-Luc PETIT, Xavier RICHARD.

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 27/10/2025 - https://charente.catholique.fr/le-diocese/les-conseils-diocesains/